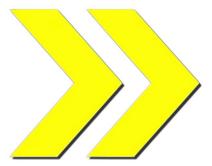


LA FSMI-FO DEMANDE LA CRÉATION D'UN CSA SGAMI NATIONAL

Le décret n°2020-1427 fixe les dispositions relatives aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État.

IL DÉFINIT LE REMPLACEMENT DES COMITÉS TECHNIQUES



- Devant les nombreuses et fréquentes remontées
- Afin d'homogénéiser le fonctionnement des SGAMI dans leurs relations avec les services du MI de la zone et le mode de gestion des effectifs placés sous leur autorité

LA FSMI-FO DEMANDE LA CRÉATION D'UN CSA NATIONAL SGAMI

La faisabilité est mise à l'étude de la DRH et une réponse nous sera donnée prochainement.

Cette demande a été présentée auprès de Messieurs Emmanuel MOULARD, Chef de projet Elections professionnelles, SG /DRH et Patrice HIE, adjoint au Secrétaire aux affaires générales à la DRCPN.

LA FSMI-FO pour défendre vos intérêts.



FORCE OUVRIÈRE

21 avril 2021